

## **11.0 CONCLUSION**

Conformément aux exigences des articles 16 (1) et (2) de la *LCEE* et du cadre de référence, cette étude d'impact sur l'environnement comprend :

- Une discussion des solutions de rechange au projet et des moyens de rechange nécessaires à l'exécution du projet qui sont possibles sur les plans technique et économique ainsi que les effets environnementaux de tels moyens de rechange.
- Une description du projet proposé, y compris le but, le besoin, les installations et activités proposées, et les défauts ou événements accidentels potentiels qui pourraient survenir en relation avec le projet.
- Un sommaire des mécanismes de consultation et enjeux soulevés durant la consultation (c.-à-d., la portée des enjeux) ainsi qu'une description de l'approche méthodologique de l'étude d'impact sur l'environnement.
- Une évaluation des effets environnementaux du projet proposé pour chacun des éléments environnementaux important (EEI), y compris les effets environnementaux cumulatifs et l'importance des effets.
- Une évaluation des effets environnementaux sur le projet.
- L'identification des mesures recommandées pour atténuer tous les effets environnementaux négatifs considérables.
- Des recommandations pour la surveillance et le suivi.

Les résultats de l'évaluation ont été établis et présentés dans la section 6.0 du rapport d'étude approfondie. Cette section décrit les effets prévus et les mesures d'atténuation ou d'évitement identifiées qui pourraient réduire ou éliminer ces effets prévus.

Il est proposé une gestion de l'environnement pratique impliquant une formation en prévention et une capacité d'intervention afin de réduire la probabilité des événements non planifiés (accidentels). Advenant de tels événements, seront élaborés des programmes d'intervention d'urgence efficaces. La planification pour se préparer aux situations d'urgence comprendra l'achat des équipements nécessaires, un entretien soigneux des équipements et des infrastructures et la mise en place de fréquents exercices de formation et de simulation des situations d'urgence. Un plan de préparation aux situations d'urgence fera partie de toutes les étapes de la conception, de la planification et de l'exécution du projet. L'objectif est de réaliser un plan de sécurité et de préparation aux situations d'urgence de niveau plus élevé que la moyenne de l'industrie et de continuellement améliorer cette norme.

Par une planification et une conception soigneuses et combinées à une application prudente de mesures d'atténuation approuvées, Keltic a identifié et traité tous les éventuels effets environnementaux négatifs et a réduit les effets prévus pour qu'ils aient une importance peu élevée.